

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
15/06/20

Dossier complet le :
18/12/20

N° d'enregistrement :
2020-9832

1. Intitulé du projet

Aménagement de la RD611 entre Coulombiers et Fontaine-le-Comte - Communes de Béruges, Coulombiers, Fontaine-le-Comte et Ligugé (86)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental de la Vienne (dept 86)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. BEAL Jean-Louis - Directeur des Routes

RCS / SIRET

2 2 8 6 0 0 0 1 1 0 0 0 1 6

Forme juridique

Collectivité territoriale département

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6° b)	Élargissement de la RD611 existante à quatre voies sur une longueur d'environ deux kilomètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux consistent à :

- la création de deux créneaux côte à côte sur un linéaire d'environ 1 800 m au sein de la RD611 ;
- la création de deux bassins pour le traitement des eaux pluviales des plateformes routières ;
- le réaménagement du carrefour (Rue de Malakoff / RD611)
- le réaménagement du carrefour (Rue les Brandes de la Foye / RD611 / Voie Communale N°13 commune de Fontaine-le-Comte)
- l'aménagement d'un carrefour double tourne à gauche (RD611 / Voie Communale N°4 commune de Coulombiers).

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la sécurisation des carrefours entre Fontaine-le-Comte et Coulombiers et la création de créneaux de dépassement. Par délibération du 11 mars 2016 il a été inscrit au schéma routiers départemental 2016-2021 la réalisation des travaux du carrefour de Malakoff et la création d'un créneau de dépassement.

L'aménagement de ce tronçon de la RD611 a pour objectifs de :

- Sécuriser le réseau du trafic routier (en adaptant les caractéristiques techniques des carrefours et de la section courante et en sécurisant les abords de la voie),
- Valoriser l'axe existant tout en respectant son environnement (en limitant les acquisitions des emprises agricoles, en améliorant l'aspect paysager et la gestion des eaux pluviales).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de chantier s'étendra sur une période d'environ 15 mois (estimation car cela peut varier suivant le marché de travaux et les instructions des mesures compensatoires). Cette phase comprendra les gros postes de travaux suivants :

- Signalisation temporaire et mise en place de protection de chantier (GBA) ;
- Défrichage, élagage, débroussaillage ;
- Déplacement de réseaux ;
- Terrassements – Voirie – Equipements de sécurité (glissière métallique et béton)
- Signalisation ;
- Assainissement Pluvial (dont bassins);
- Plantations et engazonnement.

Les travaux se dérouleront en chaussées rétrécies à double sens. Il n'y aura pas de déviation (sauf pour les phases d'enrobés).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue des travaux, la future voie de liaison sera exploitée par les services du Département de la Vienne, selon les modalités d'entretien et d'exploitation en vigueur.

En phase d'exploitation le trafic sera le même qu'actuellement.

RD611 : le Trafic Moyen Journalier ouvrable (lundi / vendredi) (TMJO) est de 8 457 Tous véhicules Confondus (TVC) dont 611 poids-lourds, soit 7,22 %.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A ce jour, aucune procédure administrative n'a été lancée. Les procédures suivantes sont envisagées :

- Dossier d'examen au cas par cas,
- Dossier de demande d'autorisation de défrichement,
- Dossier d'autorisation Loi sur l'Eau,
- Dossier de demande de dérogation lié à la présence d'espèces protégées (dossier CNPN),
- Étude d'impact (selon le résultat de l'examen au cas par cas),
- Dossier de mise en compatibilité du PLU (déclassement EBC),
- Déclaration d'Utilité Publique conjointe avec enquête parcellaire (suivant négociations des acquisitions foncières).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale du projet	82 300 m ²
Emprise des Créneaux et carrefour de Malakoff (dont 14 770 m ² de voirie actuelle enrobé et 19 800 m ² d'accotements et fossés)	66 400 m ²
Création de deux Bassins pour les eaux pluviales	6 800 m ²
Aménagement du carrefour Rue les Brandes de la Foye	2 700 m ²
Double tourne à Gauche (sur l'emprise du domaine public)	6 400 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Coulombiers - RD611
Béruges (86190)
Coulombiers (86600)
Fontaine-le-Comte (86240)
Ligugé (86240)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " _ Lat. ___ ° ___ ' ___ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 00° 16' 06" E Lat. 46° 31' 25" N

Point d'arrivée : Long. 00° 12' 53" E Lat. 46° 30' 21" N

Communes traversées :

Béruges (86190)
Coulombiers (86600)
Fontaine-le-Comte (86240)
Ligugé (86240)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En revanche, la ZNIEFF de type I "Forêt de l'Épine" (FR540003383) se situe à moins de 250 mètres des carrefours qui seront réaménagés. De plus, la ZNIEFF de type I "Bois des Feuillants" (FR540004643) se situe à moins de 100 mètres du bassin de rétention qui sera créé au nord de l'élargissement de la RD611.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La délimitation des zones humides a été réalisée en 2019 selon la réglementation en vigueur.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Ligugé est concernée par deux PPRN : le PPRI de la Vallée du Clain avec pour aléa « Inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau », approuvé le 01 septembre 2015, le PPRN Mouvements de terrain. Il s'agit du PPRNmvt de la Vallée du Clain avec pour aléa « Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines), éboulements ou chutes de pierres et de blocs, glissement de terrain », approuvé le 22 janvier 2018.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin hydrographique du Clain
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZPS la plus proche se situe à 13 km du périmètre d'étude immédiat (100 m).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Église Notre Dame de Fontaine-le-Comte se situe à environ 350 m au nord du périmètre de l'emprise du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait de la création d'une voie nouvelle de chaque côté de la voirie actuelle, le projet suit dans son ensemble le terrain naturel. Les voies nouvelles seront composées de matériaux du site (traitement des matériaux en place) et de matériaux nobles d'apport pour la structure. Des matériaux recyclés seront utilisés pour les accotements. Les enrobés seront composés de matériaux recyclés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Habitats naturels et zones humides : destruction et/ou dégradation Flore patrimoniale : destruction de 2 espèces de flore à enjeu faible à modéré Chiroptères : 14 espèces protégées dont 5 avec enjeu modéré, arbres-gîtes potentiels, 11 gîtes arboricoles et corridors de déplacement à enjeux modérés. Insectes : 1 espèce à enjeu fort, insectes saproxyliques : peu de vieux arbres favorables. Mammifères non-volants, Amphibiens, Reptiles : enjeux modérés Risques (faune) : destruction et dérangement d'individus; perte et dégradation d'habitats d'espèces; fragmentation de corridors de déplacement. Importance potentielle des incidences citées : modérée à forte.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs sites de compensation créés dans le cadre de la LGV SEA (Sud Europe Atlantique) sont situés proches du projet routier (à proximité de la RD611). Ces sites seront pris en compte lors de la mise en place des mesures établies au paragraphe 6.4.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espaces forestiers dont certains inscrits en Espace Boisés Classes (EBC) : Bois de la Marche (chênaie acidiphile à enjeu modéré en tant qu'habitat naturel) Espaces naturels : prairie humide (enjeux forts), prairie mésoxérophile et haie (enjeu modéré) Risques : destruction, dégradation d'habitats Importance potentielle des incidences citées : modérée à forte.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ligugé et Béruges concernées par un risque d'inondation : projet non concerné (éloignement par rapport au Clain)/Zone de sismicité modérée de niveau 3 et aléa fort retrait gonflement des argiles : toute l'emprise du projet concerné/Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines : bassin de rétention au nord concerné, à moins de 50 m de l'ouvrage civil "Souterrain de la Reinière"/Risque de feux de forêt au niveau de la Forêt de l'Epine : carrefour le plus au sud de la RD611 concerné/Risque tempête et grain (vent) : toute l'emprise du projet potentiellement concernée
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les données disponibles pour la période 2014-2018, le trafic sur les axes étudiés est compris entre environ 7 500 et 8 400 véhicules par jour. Entre 2014 et 2018, le trafic sur ces axes est relativement constant et connaît même une baisse de 2 % par an. Le trafic à l'horizon 2022 ne devrait pas être modifié de manière importante par le projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les mesures montrent un environnement bruyant, imputable au trafic routier de RD611. Il apparaît des pics de circulation aux heures de pointes (vers 8h le matin, vers 17h-18h le soir). Les points de longue durée (24h) sont tous situés en zone d'ambiance sonore modérée de jour et de nuit. Un point noir bruit a été identifié au sein de la RD611 (zone d'ambiance sonore non modérée de jour).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une étude de l'impact du trafic routier sur la qualité de l'air a été réalisée en 2019. Le projet aurait pour conséquence une hausse généralisée des émissions de polluants et de GES par rapport à une situation sans projet. Ainsi, les principaux traceurs du trafic routier (NOx, particules, benzène, etc.) connaîtraient une hausse comprise entre 25 et 50 % due essentiellement à l'augmentation de la vitesse autorisée sur les voies de dépassements.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phases de travaux et d'exploitation, le passage des véhicules (dont les poids lourds) peuvent créer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La circulation des véhicules pendant les travaux et la phase d'exploitation engendrera des émissions de CO2. La mise en service du projet augmenterait les émissions de polluants et de GES liés à l'augmentation de la vitesse. Cette hausse apparait relativement importante mais les enjeux sanitaires sont limités (densité de population faible, absence de sites sensibles).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les véhicules qui circuleront sur cette nouvelle route pourront engendrer de manière ponctuelle une pollution par des liquides de type carburant, huiles et produits d'entretien (lave-glace), qui s'infiltreront dans les milieux alentours : boisements, haies, prairies, champs cultivés.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface agricole sous emprise est de 1ha 23a et concerne directement 3 exploitations agricoles. La surface en culture est de 44 ares. L'impact sur les zones cultivées est donc très faible à l'échelle du territoire. Les emprises agricoles consommées liées au projet routier sont faibles. Une partie importante de cet espace agricole consommé correspond à des zones sans grande valeur ajoutée (notamment dans la partie au nord du Bois de la Marche). De plus les circulations agricoles sont maintenues. L'impact sur l'espace agricole est donc limité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A ce jour, aucun autre projet existant ou approuvé n'a été recensé à proximité du présent projet routier.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En plus des mesures générales prises au moment des travaux, Mesures d'évitement des risques de destruction d'individus ou de nichées d'oiseaux protégés en phase de chantier : commencement des travaux sur les boisements, le réseau bocager et les prairies avant l'arrivée des oiseaux nicheurs (soit au plus tard en mars) ; contrôle par un écologue de la présence d'espèces protégées et/ou patrimoniales (Chiroptères et insectes saproxyliques) sur les arbres soumis à abattage et mise en place d'un protocole spécifique visant à permettre la fuite des individus avant réalisation de l'abattage.

Mesure de compensation de la destruction de zone humide, liée à l'élargissement de la RD611, et à la création des bassins de rétention des eaux pluviales: compensation sur le même bassin versant ou sur un BV à proximité d'au moins 200% de la surface de zone humide détruite (estimée à un maximum de 23 800 m² - soit une création d'au moins 47600 m² de zone humide) ou compensation en fonctionnalité équivalente sur le même bassin versant, en conformité avec le SDAGE.

Mesure de compensation du défrichement d'environ 3,7 ha de l'EBC "Bois de la Marche" : après le déclassement de la partie défrichée de l'EBC prévu lors de la mise en compatibilité du PLU (MECDU), plantation compensatoire d'un EBC à proximité du projet d'au moins 100 % de la surface détruite / Mesure liée à la fragmentation des corridors écologiques : mise en place d'un dis

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Chasseneuil

le,

12 Juin 2020

Signature

Le Directeur des Routes

Jean-Louis BEAL

Projet d'aménagement de la RD611 entre les communes de Coulombiers, Fontaine-le-Comte, Béruges et Ligugé

